



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-02-2025 /

Dossier complet le : 06-02-2025 /

N° d'enregistrement : 001273/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du secteur du Clos Lavau a Savennieres (49)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALTER PUBLIC

Raison sociale

Alter Public

N° SIRET

52884815300029

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BALLARINI

Prénom(s)

Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la réalisation d'un futur quartier qui comprendra des logements et un groupe scolaire.

Le site se trouve situé au Nord de la rue du Clos Lavau sur la commune de Savennières (49). Le périmètre retenu représente une superficie d'environ 2,36 ha.

Le futur aménagement se compose d'environ 45 logements (soit environ 5 000 m² de SdP), d'un groupe scolaire d'environ 1400 m² de SdP (école maternelle et école élémentaire), d'une voirie adaptée et d'aménagements complémentaires (espaces de stationnement, bassin de collecte des eaux pluviales, espaces de loisirs).

Un bâtiment sera démoli en partie Sud du secteur, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, pour créer un accès.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation d'un nouveau quartier d'habitation, prévu dans l'OAP habitat du PLUi Angers Loire Métropole, pour répondre aux besoins de la commune.

La création d'un groupe scolaire fonctionnel situé au plus près du restaurant scolaire récemment réalisé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux prévoit la réalisation des logements, du groupe scolaire, de la voirie, des espaces verts et de loisirs, des stationnements et aménagements liés à la gestion des eaux pluviales.

Les travaux liés à la réalisation des logements sont prévus en une seule tranche.

En parallèle, sera réalisée la construction du groupe scolaire qui aura son propre avancement opérationnel.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase exploitation consistera en la mise à disposition d'environ 45 logements et du groupe scolaire ainsi que la mise en service de la voirie et des aménagements.

La phase de démantèlement consiste en la suppression de tous les aménagements réalisés au droit du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet : Création ZAC, PA au titre du périmètre MH, permis de démolir, PC pour la réalisation de l'école, éventuelle DUP, déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 rejets d'eaux pluviales).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du perimetre Superficie globale des lots a batir Nombre de places de stationnement	(environ 2,36, ha) (12 779, m²) (36, Places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Trois ZNIEFF (deux de type I et une de type II) sont situées à environ 500 mètres du site de projet (cf. description note d'enjeux 3.5.1).
En zone de montagne ?	☐	☒	Hors zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Hors arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Hors zone littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Hors parc national, parc naturel marin, réserve naturelle nationale et régionale, zone de conservation halieutique et parc naturel régional

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE 2024-2029 realise par la DDT 49 (4eme echeance) et approuve le 10 juillet 2024 Commune concernee par la zone de bruit de la voie ferree en direction d'Angers (cf. description note d'enjeux 3.11.2)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Projet situe (cf. description note d'enjeux 3.3.2) : - dans le perimetre UNESCO "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes" - dans le SPR de Behuard, Bouchemaine et Savennieres - dans le perimetre de protection de 4 monuments historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Hors delimitation de zones humides (cf. description note d'enjeux 3.6.2)
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune couverte par le PPRI Val de Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire (cf. description note d'enjeux 3.7.2)
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	Il a ete approuve en 2021
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Hors sites et sols pollues (cf. description note d'enjeux 3.8.1)
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	Hors zone de repartition des eaux
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Hors zone de protection de captage
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Hors site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A moins de 500 metres d'un site Natura 2000 (zone speciale de conservation et zone de protection speciale) (cf. description note d'enjeux 3.5.2)
D'un site classé ?	☒	☐	En bordure du site classe "la confluence Maine-Loire et les coteaux angevins" (cf. description note d'enjeux 3.3.2)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le quartier sera raccorde au reseau d'eau potable de la commune, ce qui induira une augmentation de la consommation de la ressource en eau en phase exploitation. Un reseau de distribution en eau potable est present au debut du chemin des Perrieres.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La realisation du projet n'occasionnera pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excedentaire en materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prevoit l'apport de materiaux pour la realisation des voiries et espaces publics, ainsi que pour la realisation des batiments.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'apport de materiaux necessite le recours a des ressources naturelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet est en adéquation avec les équipements d'eau potable, il sera raccorde au reseau collectif present au debut du chemin des Verrieres. Le projet n'est pas en adéquation avec le reseau d'assainissement collectif. La station d'epuration de la commune doit etre renovee a partir de septembre 2025 afin de prendre en charge les besoins crees par la
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'inscrit en continuité du centre-bourg de Savennieres. Etant situe pres de la Loire, plusieurs especes et habitats remarquables sont recenses. Le projet jouxte des corridors et continuites ecologiques mais n'interfere pas avec. Une partie du projet se situe sur une prairie mesophile presentant une forte diversite specifique ainsi qu'un niveau de patrimonialite important. Le projet
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est situe a moins de 500 metres d'un site Natura 2000 (cf. description 3.5.2).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est situe au droit de parcelles agricoles. Le terrain d'assiette du projet est d'environ 2,36 hectares.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune de Savennieres est concernee par l'eventuel rejet de polluants dans un rayon de 5 km (cf. description note d'enjeux 3.8).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Savennieres est concernee par un risque inondation encadre par le PPRI Val de Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire. Le site de projet n'est, quant a lui, pas concerne par le PPRI. La zone de projet est exposee a un risque moyen de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne generera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le secteur d'etude est concerne par un risque radon de niveau fort.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le projet engendrera des déplacements de véhicules de chantier. En phase exploitation, le projet occasionnera de nouveaux déplacements entrants et sortants. Ils seront liés à la fonction résidentielle du site mais aussi à la présence du groupe scolaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le chantier pourra générer du bruit (machines et engins). En phase exploitation, un bruit ambiant négligeable sera généré par la nouvelle occupation résidentielle du site et par l'école.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Projet situé en bordure de la zone de bruit de la voie ferrée menant à Angers (cf. description note d'enjeux 3.11.2).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase travaux et en phase exploitation, aucune nuisance ne sera générée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive n'a été identifiée.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, les engins de chantier pourront générer des vibrations ponctuelles. En phase exploitation, aucune vibration ne sera générée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune nuisance n'a été identifiée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, absence de nuisances lumineuses. En phase exploitation, le futur quartier émettra de la lumière de par les logements et l'école. Les éclairages urbains seront adaptés.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune nuisance n'a été identifiée.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, des rejets dans l'air de gaz à effet de serre (GES) seront générés par l'utilisation des engins de chantier (émissions des véhicules thermiques). En phase exploitation, le trafic induit par les entrées et sorties des futurs habitants ainsi que par les trajets liés à l'école génèrera des émissions de GES dans l'air (cf. description note d'enjeux 3.11.1).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	En phase travaux et en phase exploitation, aucun rejet liquide ne sera généré.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, aucun effluent ne sera produit. En phase exploitation, les nouvelles habitations créées généreront des eaux usées. Le projet sera relié au réseau d'assainissement collectif de la commune, après adaptation de la capacité de la station d'épuration. Les eaux pluviales seront prioritairement gérées à la parcelle grâce à des systèmes d'infiltration. La nécessité de créer un réseau de collecte des eaux pluviales sera évaluée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, des déchets de chantier pourront être produits. En phase exploitation, la fonction résidentielle du site induira la production de déchets ménagers. La gestion des déchets du site sera assurée par la collectivité.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site d'étude présente une visibilité avec l'Eglise Saint-Pierre de Savennières que l'OAP a prévu de préserver. Le projet s'inspirera de la trame du bourg ancien et les matériaux utilisés seront cohérents avec le bâti existant. La commune est située dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA), ce qui n'empêche pas l'urbanisation. ~~Le projet a été défini en accord avec l'ADE (cf. description~~
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La parcelle ne permettra plus la pratique d'une activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'analyse des principales thématiques environnementales a mis en évidence quelques fortes sensibilités ou contraintes au droit du secteur d'étude : secteur pas encore ouvert à l'urbanisation (ouverture en cours), enjeux patrimoniaux et paysagers importants, station d'épuration pas encore capable de gérer les nouveaux flux d'eaux usées générés par le projet, risque moyen de retrait-gonflement des argiles, risque modéré de feux de forêt. Du côté du volet naturel, le secteur est situé à proximité d'éléments paysagers constituant des corridors écologiques, ces derniers sont donc à préserver. Le projet est localisé en partie sur une prairie mésophile à forte patrimonialité (un tiers de cette prairie est évité).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures mises en œuvre seront les suivantes :

- Maintien des murets en pierre de délimitation du secteur (ouest et sud-ouest)
- Préservation des haies et des bordures arborées et arbustives délimitant le secteur (bordure Est en particulier)
- Aménagement de franges prairiales adjacentes aux murets et haies pour restreindre la perturbation des espèces et éviter la fermeture des milieux
- Plantation d'espèces arborées et arbustives indigènes pour renforcer les continuités écologiques
- Préservation du tilleul et du pin existants ainsi que de la mare et du puits au sud du secteur
- Évitement d'un tiers de la prairie mésophile au nord du secteur
- Éclairages urbains adaptés à la faune nocturne, limitation de la pollution lumineuse et horaires d'extinction adéquats
- Création d'un bassin de collecte des eaux pluviales (en plus des systèmes d'infiltration à la parcelle si besoin il y a)
- Réalisation d'études géotechniques en amont de la réalisation du futur quartier (G1 ES et G1 PGC - conformément à la Loi ELAN)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la continuité des zones urbanisées, au nord du bourg de Savennières. L'analyse des principales thématiques environnementales a mis en évidence des sensibilités variables au droit du site. La définition de mesures adaptées aux différentes incidences et leur mise en œuvre permettront d'occasionner uniquement des incidences résiduelles.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BALLARINI

Prénom Michel

Qualité du signataire Directeur General

À ANGERS

Fait le 06-02-2025 / /



Signature du (des) demandeur(s)